



Forum: Propositions de logiciels

Topic: Jeux anciens freewares

Subject: Re: Jeux anciens freewares

Publié par: Tof81

Contribution le : 18/04/2021 16:11:02

Je me suis toujours posé la question de la légalité (ou illégalité) sur ce type de produits proposés sur ces sites, bien que je ne sois pas du tout joueur sur PC ou console.

Depuis l'arrêt du 7 mars 1986, le jeu vidéo entre dans la catégorie des œuvres de l'esprit protégées au titre du droit d'auteur.

La question est combien d'années avant qu'ils ne tombent dans le domaine public si tenté que ce point s'applique aux jeux ?

Remarque : il existe aussi ce même genre de sites pour les revues ...